

DEC 2023

LES PETITES VILLES
DE FRANCE
AU DÉFI DE LA RÉNOVATION
ÉNERGÉTIQUE
DE LEURS BÂTIMENTS



SOMMAIRE

01

Connaître son patrimoine : première condition pour réussir la rénovation thermique de ses bâtiments p6

- a) Une connaissance disparate du bâti communal dans les Petites Villes p6
- b) Entre crise énergétique et décret tertiaire : la nécessaire accélération de la rénovation thermique dans les Petites Villes p9

03

Une multitude d'outils financiers...à mieux mobiliser pour réussir les projets de rénovation thermique p18

- a) Les dotations de droit commun p18
- b) Le Fonds vert p19
- c) Autres solutions et co-financements p20

02

La rénovation thermique des bâtiments au défi de l'ingénierie et du mur d'investissements p12

- a) L'ingénierie, une dimension centrale pour engager sa collectivité p12
- b) Des situations financières hétérogènes face à un même mur d'investissements p15

04

Nos Propositions p21

MÉTHODOLOGIE DE L'ÉTUDE

Ce document est une déclinaison, auprès des Petites Villes, d'une étude plus générale dédiée au financement de la rénovation thermique des bâtiments par les collectivités dans le cadre de leur transition écologique. Initiée en mai 2022, elle a été conduite par un groupe d'élèves administrateurs territoriaux (promotion Georges Brassens) et ingénieurs en chef territoriaux (promotion Antoine de Saint-Exupéry) et issue d'un partenariat entre l'Agence France Locale (AFL) et l'Institut national des études territoriales (INET) de Strasbourg.

Pour mémoire, les Petites Villes, au sens de l'APVF, sont les communes françaises, de l'hexagone et d'Outre-mer qui rassemblent de 2 500 à 25 000 habitants.

Les matériaux récoltés sont issus de différents canaux :

- ① Sept entretiens qualitatifs d'une durée de 40 à 60 minutes réalisés auprès d'élus membres de l'APVF et de leurs services, en première ligne sur les questions de rénovation, durant tout le premier semestre 2023,
- ② Une enquête qualitative à destination de l'ensemble des membres de l'APVF (233 réponses complètes), réalisée sur les premières semaines de l'été 2023. L'échantillon, est constitué de Maires (21,45%), de DGS (27,75%) et de DST (18,9%) pour l'essentiel des répondants,
- ③ L'étude générale menée par les élèves administrateurs et ingénieurs en chef territoriaux de l'Inet¹

¹ Publication Inet - AFL, Mars 2023, Comment financer la rénovation énergétique des bâtiments des collectivités territoriales ?
<https://www.agence-france-locale.fr/app/uploads/2023/02/etude-afl-financement-de-la-renovation-energetique-des-batiments-version-digitale-light.pdf>





ÉDITO

Rénovation énergétique des bâtiments : surmonter le « mur d'investissements » dans les Petites Villes

Face à l'urgence écologique, les collectivités sont en première ligne. Dans les Petites Villes en particulier, les conséquences du changement climatique affectent directement des territoires dans lesquels vivent près de 40% de la population française. Les phénomènes météorologiques extrêmes, à la fois plus intenses et plus fréquents, une facture énergétique qui pèse toujours plus sur les budgets locaux, et une conscience des enjeux écologiques toujours plus poussée, amènent les collectivités à investir dans la rénovation thermique de leur patrimoine.

Les Petites Villes font face à un véritable « mur d'investissements ». Elles doivent massifier leurs efforts pour engager l'atténuation des effets du changement climatique, tout en menant de front leur adaptation. C'est du moins ce qui paraît nécessaire pour atteindre les objectifs de la Stratégie Nationale Bas-Carbone.

Au cœur de ces enjeux multiples, la rénovation énergétique des bâtiments revêt une importance toute particulière. Cette question est au carrefour d'exigences politiques, environnementales, ou encore juridiques. Les leviers techniques et financiers à mobiliser sont considérables : 8 milliards d'euros par an d'investissements seraient nécessaires pour les collectivités. Les Petites Villes ont conscience du caractère prioritaire de la rénovation énergétique de leur patrimoine, et à ce titre un certain nombre d'entre elles ont été pionnières dans ce domaine. Mais de nombreux maires s'estiment souvent démunis face aux contraintes techniques et plus encore financières auxquelles ils doivent faire face. De trop nombreuses Petites Villes rencontrent encore des difficultés dans l'élaboration d'une stratégie de rénovation. Leurs situations, très hétérogènes, témoignent souvent de capacités d'investissement particulièrement restreintes.

C'est pourtant à cette échelle qu'il faut agir. L'étendue du bâti municipal plaide pour l'idée selon laquelle la transition écologique ne pourra être menée à bien sans les communes.

Pour nourrir la réflexion dans les Petites Villes sur l'ensemble de ces enjeux, l'AFL, banque des collectivités, et l'APVF, Association des Petites Villes entre 2 500 et 25 000 habitants, ont, dans le cadre de leur partenariat, réalisé cette étude qui dresse un panorama des défis de la rénovation énergétique des bâtiments dans les Petites Villes. Sans se limiter aux constats, elle recense aussi les outils mobilisables, tant stratégiques que financiers, pour mener cette ample tâche à bien.

Conçue par l'AFL, et fruit d'un travail engagé avec l'APVF, l'étude s'appuie sur des enquêtes menées auprès des communes membres de l'APVF qui permettent d'asseoir ses conclusions sur les retours d'expérience du terrain, et de bénéficier de la connaissance des élus et de leurs services concernant leurs préoccupations, mais aussi leurs réalisations. Elle se veut un instrument permettant au plus grand nombre de prendre en main la rénovation énergétique de leur patrimoine.

Nous vous en souhaitons une bonne lecture,



Christophe Bouillon

Maire de Barentin

Président de l'Association des Petites Villes de France



Marie Ducamin

Présidente du Conseil d'administration de l'AFL-ST

Maire de Saint-Jacques-de-la-Lande,

Vice-Présidente de Rennes Métropole

1 CONNAÎTRE SON PATRIMOINE : PREMIÈRE CONDITION POUR RÉUSSIR LA RÉNOVATION THERMIQUE DE SES BÂTIMENTS •

a) UNE CONNAISSANCE DISPARATE DU BÂTI COMMUNAL DANS LES PETITES VILLES

Avant même d'engager la réflexion sur d'éventuelles singularités des Petites Villes sur le sujet de la rénovation énergétique de leur patrimoine - problématique vaste, qui comprend tout à la fois la performance thermique de l'enveloppe des bâtiments (murs, toit, huisseries) mais aussi l'amélioration du rendement des équipements de chauffage, ventilation, climatisation ou d'éclairage - l'un des premiers constats concerne la diversité du patrimoine des Petites Villes. Que ce soit en nombre de bâtiments, comme en matière de performance énergétique, le patrimoine communal est très hétérogène. Ce constat est avant tout le fruit de l'histoire, de choix politiques, des charges de centralité qui pèsent sur la collectivité... Face au défi de la rénovation thermique des bâtiments, ces différences affectent significativement et durablement les Petites Villes. A noter que cette étude n'a pas abordé la question du parc immobilier locatif des Petites Villes, qui fait face aux mêmes enjeux mais est traité de manière différenciée dans les politiques publiques, avec notamment des aides financières spécifiques.

La rénovation énergétique du patrimoine local semble à présent être inscrite à l'agenda politique. **L'enjeu est devenu une priorité pour 87% des Petites Villes**, ayant participé à l'étude quantitative. Celle-ci met toutefois en lumière **l'hétérogénéité des situations**. Trois types de Petites Villes semblent se distinguer en matière de rénovation énergétique de leurs bâtiments :

Les Petites Villes pionnières : Elles se sont approprié le sujet dès le mandat 2014 - 2020 (voire sur le mandat précédent). Ce type de Petites Villes, parfois labellisées Label CLIMAT-AIR-ÉNERGIE (ex-CIT'ERGIE) ou TEPOS-CV², semble tirer leur épingle du jeu avec une stratégie patrimoniale établie de longue date et des investissements largement réalisés. Avant-gardistes, il y a une petite dizaine d'années, elles ont pu bénéficier d'aides financières auxquelles elles ne pourraient prétendre aujourd'hui, comme le souligne Guillaume Coutey, Maire de Malaunay (6 200 habitants, Seine-Maritime). Ces cofinancements ont largement porté les programmes de rénovation de l'époque. Et les investissements engagés ont désormais porté leurs fruits. En effet, ils ont servi d'**amortisseurs face à la remontée brutale des coûts de l'énergie**.

Le Maire d'Argentan (14 000 habitants, Orne), Frédéric Léveillé, les qualifie « **d'investissements productifs** ». Ces Petites Villes « pionnières » semblent toutefois marginales.

- Les Petites Villes ayant défini dans le programme du mandat (2020 - 2026) la rénovation énergétique de leurs bâtiments comme une priorité. Ces communes sont engagées dans une stratégie patrimoniale, mais seule une partie des investissements a pour le moment été réalisée.
- Les Petites Villes qui subissent davantage les calendriers, l'absence de visibilité sur les différents dispositifs, la conjoncture, sans disposer à ce stade d'une stratégie.

² Territoire à énergie positive pour la croissance verte

« Nous avons pu amortir la flambée des prix de l'énergie grâce à l'installation d'équipements solaires et de chauffage collectif »



Guillaume Coutey
Malaunay
6 200 habitants
Seine-Maritime



Par son patrimoine conséquent et sa capacité à engager des projets structurants, **l'échelle communale apparaît comme le bon niveau territorial** pour mener à bien la transition écologique en général et la rénovation thermique des bâtiments en particulier. Les élus, d'ailleurs, le revendiquent. Naturellement, les considérations environnementales participent à cette priorisation de la rénovation énergétique. Mais la décision de s'engager dans le chantier de la rénovation se fait également par pragmatisme : il s'avère que **les économies substantielles qu'induisent ces rénovations paraissent être le principal moteur pour engager ce type de politiques**.

Plus la commune est petite et plus la logique économique semble s'imposer, bien que les économies ne soient pas le seul motif pour agir. En effet, les charges relatives aux fluides constituent l'un des principaux postes de dépenses des collectivités. La crise énergétique n'a fait que renforcer cet aspect et a été un fort accélérateur de la prise de conscience des maires.

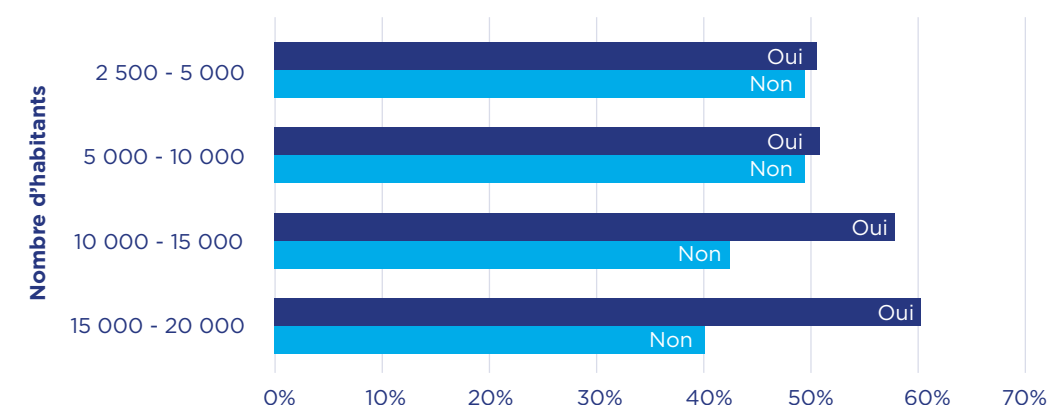
Il existe toutefois un obstacle de taille pour permettre aux Petites Villes de s'engager à plein dans une démarche de rénovation thermique de leurs bâtiments : les capacités d'investissement.

Un incontournable :

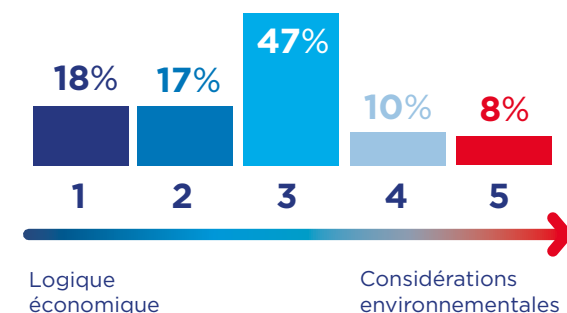
Quelle que soit leur situation, un constat fait consensus : le **préalable à tout engagement de moyens (notamment financiers) est une connaissance fine de son patrimoine** - avec la consommation énergétique induite - de manière à prioriser objectivement les investissements les plus urgents tout en permettant de se projeter sur le moyen et long terme.

Sur ce point, il existe une hétérogénéité chez les Petites Villes dès cette première phase. Le constat, de Nathalie Nieson, Maire de Bourg-de-Péage (10 500 habitants, Drôme) et par ailleurs Présidente du Syndicat d'Energie de la Drôme, est une différence marquée entre les plus petites collectivités et les plus grandes. En effet, **plus une commune est grande et plus elle dispose d'une connaissance fine de son patrimoine**. C'est d'ailleurs ce que confirment les entretiens menés auprès des membres de l'APVF.

CONNAISSANCE FINE DE SON PATRIMOINE PAR STRATE DE PETITES VILLES



CE QUI POUSSE LES PETITES VILLES À ENGAGER LA RÉNOVATION THERMIQUE DE LEURS BÂTIMENTS

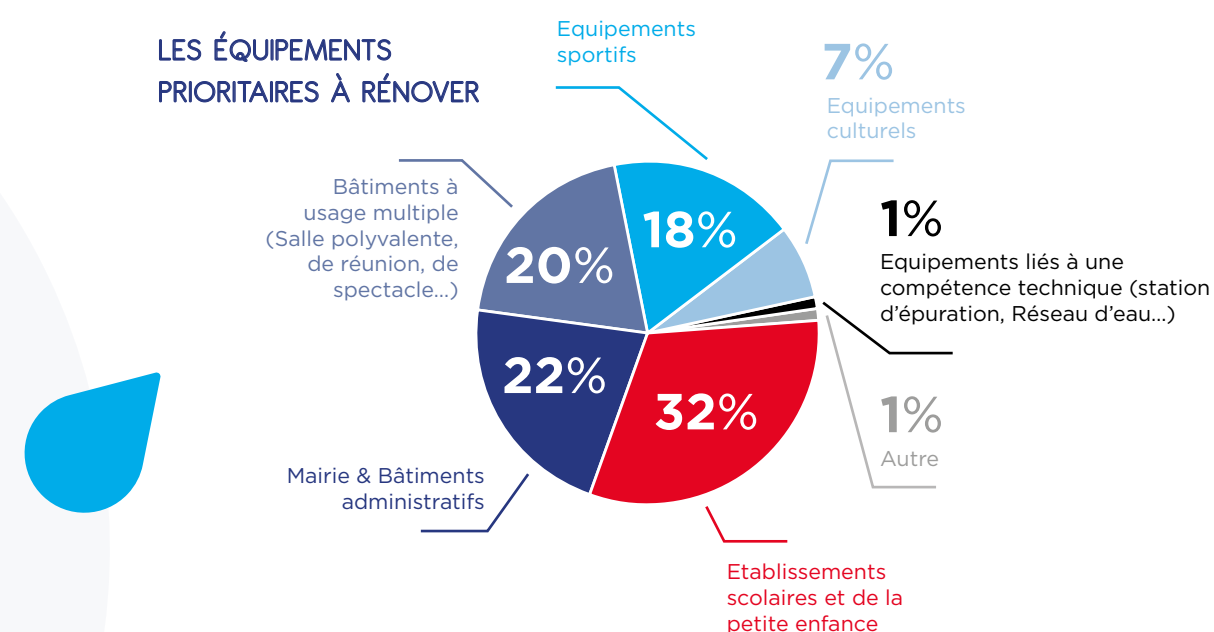


Plus la commune compte d'habitants et plus elle dispose de données précises sur ses consommations. Sur ce point, **certains élus se sentent « isolés »** (terme régulièrement cité au cours des entretiens). Ils l'expliquent par un déficit d'ingénierie disponible au sein des équipes internes pour engager de simples relevés de température, ou pour adopter une comptabilité analytique... Certains d'entre eux se sont appuyés sur leur EPCI, le Syndicat d'Energie du territoire ou des bureaux d'étude pour pallier ces carences.

Des investissements prioritaires :

Sur cette strate de collectivités, des priorités d'investissement semblent émerger :

- » Les établissements scolaires et de la petite enfance
- » La mairie et les bâtiments administratifs
- » Les bâtiments à usage multiple (Salle polyvalente, de réunion, de spectacle...)
- » Les équipements sportifs



Les écoles et les équipements à destination de la petite enfance sont très largement considérés comme étant la priorité par le panel de répondants, et ce quelle que soit la taille de la commune. Ceci est évidemment lié au fait que cette compétence est obligatoire pour les communes. Mais ce n'est pas la seule raison : une part très significative du patrimoine communal est constituée de bâtiments scolaires. En effet, les écoles représentent un tiers du parc du bloc communal³. Enfin, le fait que le patrimoine soit parfois vieillissant participe de la tendance à mettre ces dossiers « au sommet de la pile ».

Les plus petites communes de la strate sont davantage confrontées à la rénovation d'équipements à usage multiple comme les salles polyvalentes, les salles de réunion... ce qui semble moins le cas pour de plus grandes communes. A l'inverse la rénovation des équipements sportifs et des bâtiments administratifs semble concerner de manière plus directe la strate intermédiaire de communes de 10 000 à 15 000 habitants, qui supportent souvent des charges de centralité importantes sans toujours disposer des moyens humains et financiers suffisants.

³ Publication Inet - AFL, Mars 2023, Comment financer la rénovation énergétique des bâtiments des collectivités territoriales ? , p 11
<https://www.agence-france-locale.fr/app/uploads/2023/02/etude-afl-financement-de-la-renovation-energetique-des-batiments-version-digitale-light.pdf>

b) ENTRE CRISE ÉNERGÉTIQUE ET DÉCRET TERTIAIRE : LA NÉCESSAIRE ACCÉLÉRATION DE LA RÉNOVATION THERMIQUE DANS LES PETITES VILLES

La crise énergétique comme incitation à la rénovation énergétique...

Comme indiqué plus haut, la poussée inflationniste commencée dès la fin de l'année 2021 a favorisé la mise à l'agenda de la rénovation énergétique des bâtiments comme une priorité. La flambée des prix a permis de faire prendre conscience, de manière concrète et rapide, de la **sensibilité des budgets communaux aux prix de l'énergie**. Ceci est vrai pour les élus comme pour leurs services. La prise de conscience des usagers, qui ont été mis à contribution dans leur quotidien durant l'hiver 2022 - 2023, a aussi permis au sujet de s'imposer et aux mesures prises d'être mieux acceptées. A la crise énergétique s'est ajouté l'été caniculaire 2022 qui a aussi permis d'illustrer, en quelques semaines, l'ampleur des changements en cours. Le constat semble à présent partagé par une très large majorité de parties prenantes (élus, agents territoriaux, usagers), et pousse les communes à accélérer sur la question. Le Maire de Saint-Maixent-l'Ecole (6 500 habitants, Deux-Sèvres), Stéphane Baudry, témoigne en ce sens, expliquant que « **le sujet a été traité dès 2020 mais s'est imposé encore davantage depuis 2022** ».

« **Auparavant, les associations culturelles étaient dispersées dans plusieurs bâtiments mal isolés. A présent, elles sont rassemblées dans un bâtiment rénové aux normes énergétiques** »



Stéphane Baudry
 Saint-Maixent-l'Ecole
 6 500 habitants - Deux-Sèvres

Bien que certaines communes aient entamé des politiques de rénovation énergétique, le choc conjoncturel a été soudain et brutal et a affecté significativement les budgets locaux. En effet, beaucoup de Petites Villes n'ont eu d'autre choix que de compenser l'augmentation des fluides en rognant sur leur autofinancement. **80% des collectivités interrogées indiquent que la crise énergétique a « significativement » contraint leur capacité d'épargne**. Or, cet indicateur est le levier principal de l'investissement et donc de la capacité à engager la rénovation thermique des bâtiments. L'effet ciseaux est très net et partagé. En quelques mois, les Petites Villes ont constaté une augmentation conséquente de leurs charges et un resserrement mécanique de leur capacité d'investissement.

Pour parer au plus urgent, les exécutifs locaux ont pris des mesures pour limiter l'impact du choc énergétique à court terme sur leur budget :

- » La plupart de nos interlocuteurs ont réduit la température de chauffe des bâtiments. Cela a notamment été le cas pour les équipements sportifs souvent qualifiés « d'énergivores ». Les élus ont également engagé un pilotage plus fin des températures de chauffe pour optimiser la consommation d'énergie des bâtiments tout au long de la journée. L'exemple des espaces accueillant les associations est régulièrement cité avec des températures de chauffage largement réduites la nuit, les week-ends et sur les périodes scolaires.



« Rénover l'école
coûterait 1 000 000 €,
soit 4 ans d'entretien
de tous les bâtiments
communaux »



Camille Pouponneau
Pibrac
8 300 habitants
Haute-Garonne

En ce sens, Camille Pouponneau, Maire de Pibrac (8 300 habitants, Haute-Garonne), et Stéphane Baudry, Maire de Saint-Maixent-l'Ecole (6 500 habitants, Deux-Sèvres), soulignent que « les nouvelles technologies sont un levier pour optimiser les consommations ».

Certains élus ont pris conscience de la technicité de la tâche et cherchent à présent à former leurs agents à la question ou à recruter de nouveaux personnels pour piloter les équipements. A Saint-Maixent-l'Ecole, le Maire a souhaité responsabiliser les usagers en conditionnant l'occupation des locaux à un usage raisonné des installations de chauffage. En cas de nette augmentation des consommations de fluides, la mise à disposition de l'équipement à une association peut ainsi être remise en cause.

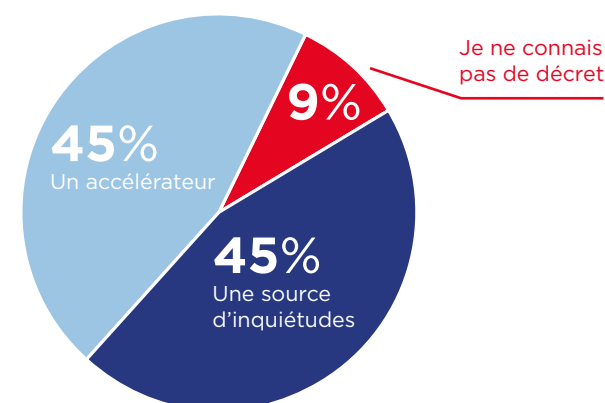
» L'optimisation de l'utilisation des locaux a aussi fait partie des réponses fortes et rapides qui ont été apportées. Des collectivités ont fait le choix de condamner certaines passoires énergétiques. Dans certains cas, ces mesures ont permis un effet d'aubaine pour les exécutifs locaux. La rénovation thermique a pu justifier la suspension de l'occupation de certains bâtiments, en attendant une réhabilitation de grande ampleur voire une déconstruction ou une cession. **Les taux d'occupation ont ainsi été relevés de manière conséquente sur certains bâtiments.**

A laquelle s'ajoute le « Décret tertiaire » :

A ces contraintes budgétaires s'ajoute le « Décret Tertiaire⁴ » qui oblige les collectivités à réduire leur « consommation d'énergie finale dans les bâtiments tertiaires [...] d'au moins 40 % en 2030, 50 % en 2040 et 60 % en 2050 par rapport à 2010 ». Cette nouvelle obligation est à la fois perçue comme une opportunité et comme une source d'inquiétudes. **Un point fait néanmoins consensus : le manque de concertation avec l'Etat, qui impose unilatéralement son calendrier.**

Toutefois, plus la commune compte d'habitants et plus cette nouvelle obligation est perçue comme une opportunité. A l'inverse, **20% des répondants des communes de la strate comprenant entre 2 500 et 5 000 habitants indiquent ne pas avoir connaissance de cette nouvelle obligation.** La méconnaissance du sujet concerne davantage les élus que les agents territoriaux. A noter que cette méconnaissance des élus est décroissante avec leur niveau d'implication au sein de l'exécutif.

LE « DÉCRET TERTIAIRE » PERÇU PAR LES PETITES VILLES



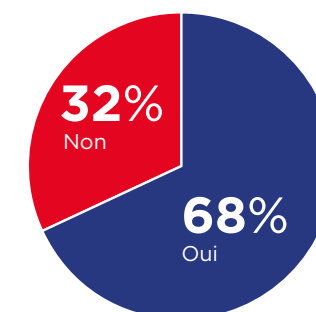
Autrement dit, les maires sont plus au fait que leurs adjoints de la question, tandis que les adjoints sont eux même plus informés que les conseillers municipaux.

⁴Décret n° 2019-771 du 23 juillet 2019 relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire

Une partie des inquiétudes générées par cette nouvelle réglementation émane des collectivités « pionnières » en matière de rénovation énergétique. En effet, celles-ci ont d'ores et déjà réalisé une large partie des investissements nécessaires, mais doivent redoubler d'efforts dans les prochaines années pour parvenir à respecter les nouvelles exigences comparées à des collectivités qui n'auraient pas entamé ces travaux. C'est d'ailleurs le constat de Frédéric Léveillé, Maire d'Argentan (13 400 habitants, Orne) qui déclare que **ce décret « ne doit pas sanctionner les bons élèves »**. La marche sera d'autant plus haute dans le cas d'Argentan.

A l'inverse, les communes les moins avancées sur le sujet font face à une autre problématique : le mur d'investissements qui s'impose à elles. Elles vont, en effet, devoir multiplier les projets de rénovation sur leur parc dans les prochaines années. Certains élus s'inquiètent de leur capacité à répondre aux besoins d'équipements nouveaux de leur territoire dans les prochains exercices tout en investissant pour la rénovation. Les élus interrogés perçoivent ainsi une concurrence entre la rénovation énergétique des bâtiments et les autres investissements, qui les poussent parfois à des arbitrages douloureux. Quelle que soit la taille de la Petite Ville, **les réalisations à effectuer, pour près de 70% des répondants, vont nécessiter des arbitrages dans les budgets d'investissement pour répondre aux objectifs du Décret tertiaire.**

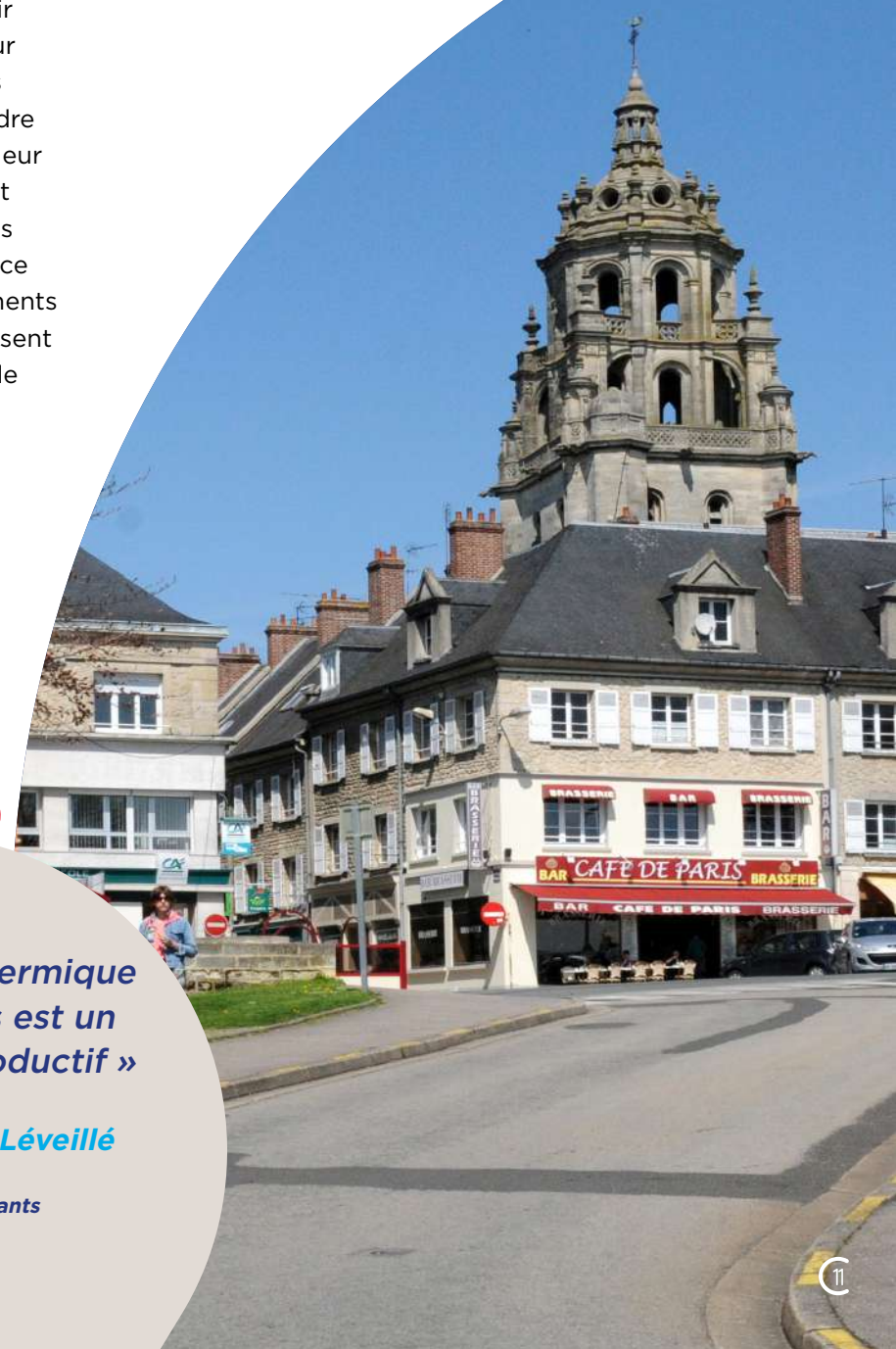
LES PETITES VILLES VONT-ELLES ARBITRER ENTRE LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE LEURS BÂTIMENTS ET D'AUTRES INVESTISSEMENTS ?



« La rénovation thermique
de nos bâtiments est un
investissement productif »



Frédéric Léveillé
Argentan
13 400 habitants
Orne



LA RÉNOVATION THERMIQUE DES BÂTIMENTS AU DÉFI DE L'INGÉNIERIE ET DU MUR D'INVESTISSEMENT •

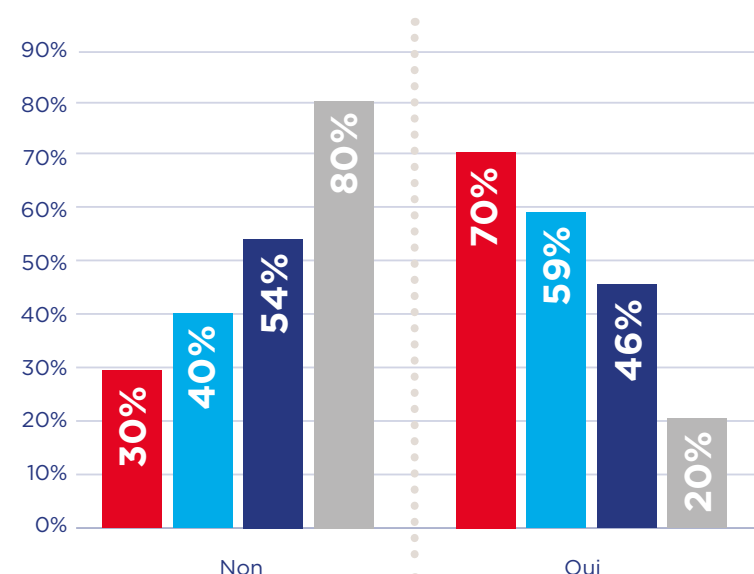
a) L'INGÉNIERIE, UNE DIMENSION CENTRALE POUR ENGAGER SA COLLECTIVITÉ

Comme il en a été brièvement question plus haut, **la rénovation thermique des patrimoines locaux revêt invariablement une dimension technique**. Aussi, pour mener à bien ces investissements, accroître les rendements du patrimoine existant et prioriser les rénovations, les Petites Villes ont besoin de s'appuyer sur une expertise, qui n'est pas toujours disponible au sein des équipes internes. En effet, plus de **60% des personnes interrogées indiquent que leur collectivité ne dispose pas de personnel spécifiquement dédié à cette problématique**, que ce soit du personnel technique sur des aspects opérationnels et quotidiens ou sur la dimension stratégique et programmatique des rénovations ou encore sur la maîtrise d'œuvre.

Sur ce point, l'hétérogénéité des situations apparaît de nouveau forte selon la taille de la commune : plus la commune est peuplée, plus elle est en mesure de dédier du personnel sur la question de la rénovation.

Cela s'explique certainement par le fait qu'à partir d'un certain seuil les communes ont de longue date été contraintes de dédier des équivalents temps plein à l'entretien et à la maintenance de leurs bâtiments. Pour des collectivités de moins 5 000 habitants, la direction des services techniques assure ces tâches avec du personnel qui n'est pas nécessairement formé à une gestion dynamique des installations de chauffage par exemple. **Recruter un économe de flux est régulièrement cité comme un levier** pour optimiser ses consommations avant même d'engager des crédits en investissement. Ce constat semble vrai pour des Petites Villes de taille déjà significative, de 10 000 habitants ou plus, disposant d'un patrimoine suffisant pour justifier un tel recrutement. Pour autant, les collectivités qui étudient la question rencontrent **des difficultés pour recruter ce type de profil**, alimentant ainsi une concurrence entre collectivités et avec le secteur privé.

DISPOSEZ-VOUS DE PERSONNEL DÉDIÉ À LA QUESTION ?



Par ailleurs, l'embauche de personnel dédié aux enjeux de rénovation génère de nouvelles charges de fonctionnement qui ne sont pas toujours supportables dans le contexte actuel. Selon la situation financière de la commune, de tels recrutements peuvent être perçus comme venant concurrencer d'autres recrutements à des postes considérés comme tout aussi nécessaires. Certaines communes font par conséquent le choix de former leur personnel à ces questions, mais cela prend du temps avec des effets non-immédiats. Stéphane Baudry, Maire de Saint-Maixent-L'Ecole (6 500 habitants, Deux-Sèvres), indique, par exemple, avoir signé un partenariat avec le Centre Régional des Energies Renouvelables pour former ses agents.

C'est un premier pas vers une comptabilité analytique et une première étape dans la priorisation de potentiels investissements. Pour Fanny Chappé, Maire de Paimpol (7 200 habitants, Côtes d'Armor), **disposer de personnels formés est « un impératif »**.

Par ailleurs, un autre aspect à prendre en compte est l'insécurité juridique qui pèse sur les collectivités. La capacité à anticiper les calendriers, avec une législation extrêmement dynamique ou les injonctions contradictoires entre exigences environnementales et celles relatives au patrimoine classé, est souvent pointée comme un frein à ces rénovations. Disposer de ressources humaines compétentes sur ces questions et capables de mener une veille juridique constante apparaît également comme un appui précieux.

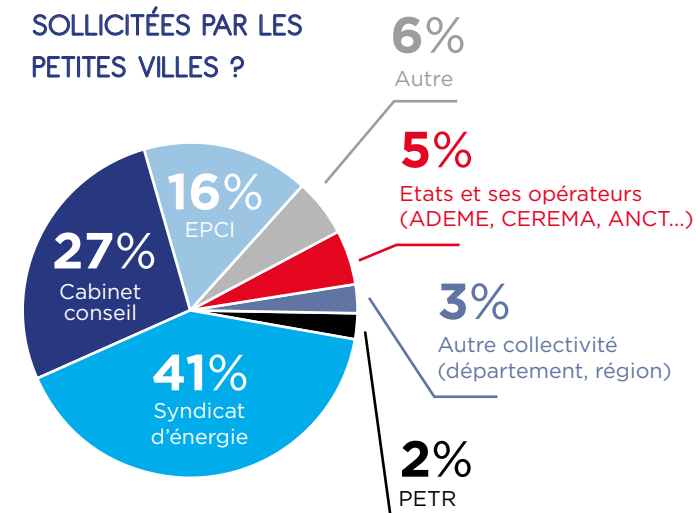
« Nous avons découvert un patrimoine qu'on méconnaissait. »



Fanny Chappé
Paimpol
7 200 habitants
Côtes d'Armor

Un accompagnement d'une structure extérieure est bien souvent incontournable. En effet, les Petites Villes sont plus de **76% à solliciter une partie prenante externe**. Selon les territoires et les communes, l'interlocuteur privilégié n'est pas toujours le même.

QUELLES STRUCTURES SOLLICITÉES PAR LES PETITES VILLES ?



Les Syndicats d'Energie apparaissent comme la première porte d'entrée des Petites Villes sur ces questions. Cependant, suivant les départements, leur force de frappe n'est pas toujours la même avec des Syndicats plus ou moins structurés, et donc plus ou moins en mesure d'apporter leur expertise. Nathalie Nieson, maire de Bourg-de-Péage (10 500 habitants, Drôme) prend l'exemple du Syndicat d'Energie de la Drôme qui compte 45 collaborateurs et qui fait référence sur le département. Ce type d'organisation et sa place centrale dans l'écosystème diffèrent selon les départements bien que ce modèle tende, a priori, à s'imposer. Avoir recours à un Syndicat d'énergie a d'autant plus de sens dans les territoires plus ruraux dans lesquels les EPCI n'ont pas des services aussi développés que dans des Métropoles ou Communautés Urbaines.

« A la différence du programme PVD, le thème de l'énergie ne bénéficie pas de programmation globale, ni de l'équivalent de chefs de projets, qui permettraient d'avoir un diagnostic global et un suivi dans la durée. »



Dikran Zakeossian
Moret-Loing-et-Orvanne
12 500 habitants
Seine-et-Marne

L'autre élément marquant est finalement la **place relativement effacée des EPCI sur la question**, qui comme les Petites Villes subissent également la conjoncture récente sans disposer de davantage de moyens humains, toute chose égale par ailleurs. Le contre-exemple est peut-être celui de communes appartenant à une Métropole ou une Agglomération importante. Dans ce cas, les services métropolitains ou communautaires semblent être en mesure de mieux accompagner leurs communes. Camille Poupponneau, Maire de Pibrac (6 500 habitants, Haute-Garonne), pointe toutefois une **saturation de certains services depuis la crise énergétique de 2022**, et l'afflux de demandes, sur le territoire de la Métropole Toulousaine. En ce sens, Dikran Zakeossian, Maire de Moret-Loing-et-Orvanne (12 500 habitants, Seine-et-Marne), propose de créer sur le **modèle des chargés de mission PVD un équivalent pour les questions énergétiques**, adossé à un programme national dédié.

La part de structures privées (Bureaux d'Etude) pour répondre aux enjeux est aussi à souligner. Des Petites Villes les sollicitent pour réaliser leur **Schéma Directeur Immobilier et Énergétique (SDIE), qui pose un diagnostic et oriente la politique patrimoniale sur le moyen long terme.**

L'un des autres aspects saillants est l'**apparente absence de l'administration centrale sur ces questions** d'accompagnement. Les services de l'Etat dans les départements ne sont pas en mesure de conseiller, voire d'orienter les Petites Villes. Seul **5% des personnes interrogées indiquent solliciter l'Etat** ou ses opérateurs (ADEME, ANCT, CEREMA...) sur ces questions, ce qui peut générer une certaine frustration de la part d'élus locaux, d'autant que les calendriers leur sont imposés par l'Etat.

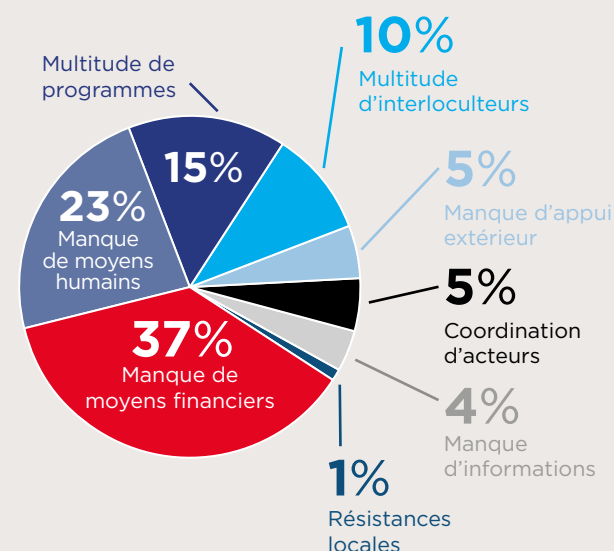
Pour toutes ces raisons, la **coopération entre collectivités s'impose comme un levier incontournable** pour porter les communes les moins dotées en ressources humaines et en compétences techniques.



b) DES SITUATIONS FINANCIÈRES HÉTÉROGÈNES FACE À UN MÊME MUR D'INVESTISSEMENTS

Au-delà des disparités en termes d'ingénierie disponible en interne, l'étude souligne **également des situations financières très disparates entre Petites Villes.**

PRINCIPAUX FREINS À LA RÉNOVATION THERMIQUE DES BÂTIMENTS



En effet, les différents entretiens réalisés ont permis de mettre en lumière **une hétérogénéité croissante de situations** entre des Petites Villes qui maintiennent des taux d'autofinancement satisfaisants, voire excellents et celles dont les marges de manœuvre sont extrêmement contraintes voire s'étant considérablement restreintes sur la période récente. C'est aussi un des enseignements forts du Baromètre 2023 de la santé financière des collectivités publié par l'AFL⁵. Il est à noter cependant que des capacités d'autofinancement facialement saines ne permettent pas de présumer des capacités réelles d'investissement de la collectivité en question (report d'investissement, épargne de réserve pour cause d'incertitude, etc.).

Pour cette seconde catégorie, des chocs exogènes comme ceux survenus ces derniers mois affectent directement la capacité d'épargne et donc d'investissement des communes. Les inégalités semblent ainsi se renforcer entre des collectivités qui semblent disposer des moyens d'agir et celles qui subissent les effets de la conjoncture et les calendriers descendants.

Sans la capacité de dégager des marges d'autofinancement, l'accès à l'emprunt est aussi réduit, voire inexistant selon les cas. Ceci est d'autant plus vrai, avec la remontée significative des taux d'intérêt depuis 2022. L'accroissement du poids des charges financières pèse sur la section de fonctionnement et l'épargne brute des Petites Villes. Il devient donc encore plus nécessaire de pouvoir évaluer son niveau d'épargne, et ce de manière pluriannuelle. Par ailleurs, au-delà de leur capacité à s'appuyer sur les ressources techniques de la collectivité, les élus pointent une difficulté croissante à évaluer leurs recettes sur le moyen voire le court terme combiné à des aléas grandissant sur leurs dépenses (augmentations soudaines du point d'indice, inflation, crise énergétique...).

Un outil essentiel pour répondre à ces enjeux peut être l'élaboration d'un Plan Pluriannuel d'Investissement qui permet d'évaluer finement les niveaux d'autofinancement à court et moyen terme.

Le manque de moyens financiers est d'ailleurs identifié comme le principal frein à la rénovation thermique des bâtiments devant le manque de ressources humaines (pour 37% des répondants)⁶. C'est aussi ce qui transparaît des entretiens réalisés.

Dans ce contexte inflationniste, des contraintes financières nouvelles et fortes (crise énergétique, valorisation du point d'indice...), **68% des Petites Villes révisent ou ont révisé leur Plan Pluriannuel d'Investissements pour privilégier la rénovation thermique** des bâtiments au détriment d'autres équipements.

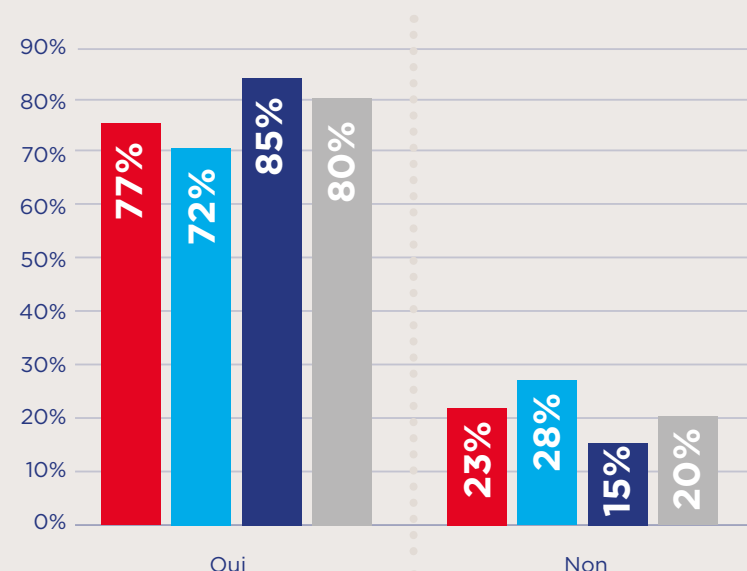
⁵ Publication AFL, Juin 2023, Baromètre AFL de la santé financière des collectivités #2023 <https://www.agence-france-locale.fr/app/uploads/2023/06/rapport-barometre-digitale-2023-def-compressed.pdf>

⁶ Plusieurs réponses étaient possibles sur cette question, ce qui réduit certainement la part du « Manque de moyens financiers ».

Les aménagements urbains sont les principales victimes de cette nouvelle priorisation : 27% des répondants déclarent avoir dû reporter ce type d'investissements. Les infrastructures sportives ou culturelles vont, semble-t-il, elles aussi, faire l'objet de reports. C'est ce qu'indiquent près de 20% des répondants. La priorité semble bel et bien mise sur les écoles et les équipements à destination de la petite enfance. Pour des Maires élus sur des programmes d'équipements ou de services nouveaux, cette évolution des priorités d'investissement peut être une source de frustration.

Malgré les difficultés, les maires des Petites Villes restent résilients en essayant de se projeter à moyen terme. **Près de 75% des collectivités ayant répondu au questionnaire indiquent avoir un PPI dédié à la question ou en cours d'élaboration.** Certaines font le choix d'une programmation avec des rénovations globales, quand d'autres optent pour avancer par étapes. C'est le cas à Bourg-de-Péage (10 500 habitants, Drôme) où un PPI dédiée aux installations de chauffage, ventilation et climatisation a été établie.

PPI DÉDIÉS À LA RÉNOVATION THERMIQUE OU EN COURS D'ÉLABORATION



Pierre Aschieri, Maire de Mouans-Sartoux (9 500 habitants, Alpes-Maritimes), souligne **un manque de visibilité sur la capacité de la commune à investir** à court et moyen terme, en cause une insécurité qui pèse sur les recettes dans un contexte où l'autonomie fiscale et financière des collectivités se réduit. Le manque de visibilité tient aussi au fait que les gains financiers de la rénovation énergétique sont difficilement quantifiables. **Près des deux tiers des répondants (62%) indiquent ne pas disposer d'une évaluation fiable des gains financiers de telles rénovations.** En ce sens, Pierre Aschieri préconise la création d'une dotation qui viendrait soutenir les communes réalisant des dépenses « vertes ».

Enfin, pour assurer la réalisation de leur stratégie patrimoniale, répondre aux nouvelles exigences du décret tertiaire, certaines communes font le **choix de vendre une partie de leur patrimoine** en affectant le produit des cessions à la rénovation énergétique des bâtiments identifiés comme prioritaires. Ce type de démarche ne peut être cependant réalisé qu'une fois.

En tout état de cause, peu importe la taille de la commune, les élus semblent tous avoir pris la pleine mesure des enjeux.

« Nos dépenses d'équipement ont clairement diminué sur la période récente. C'est très frustrant. »



Pierre Aschieri
Mouans-Sartoux
9 500 habitants
Alpes-Maritimes

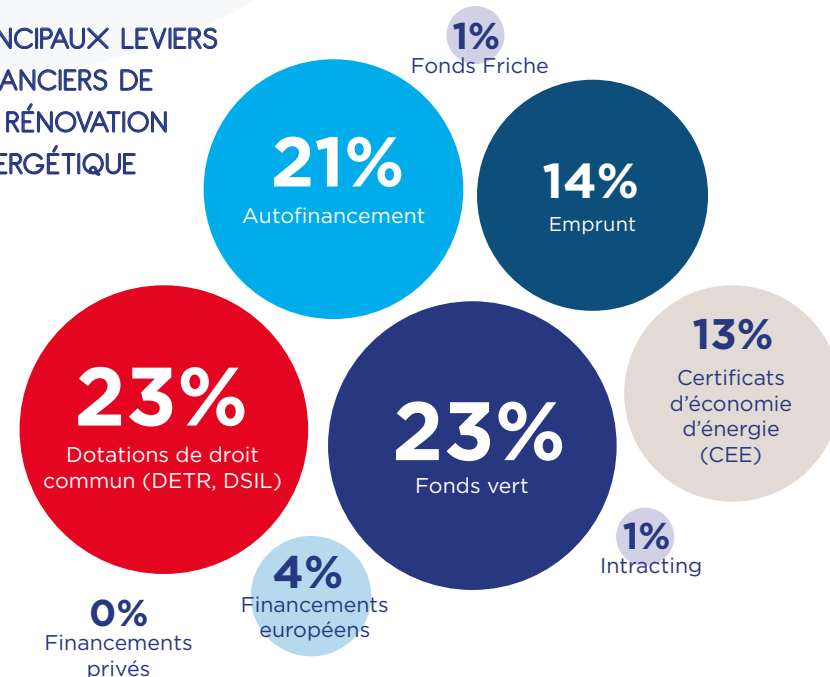


3 UNE MULTITUDE D'OUTILS FINANCIERS... À MIEUX MOBILISER POUR RÉUSSIR LES PROJETS DE RÉNOVATION THERMIQUE ●

Tout en ayant bien conscience de l'importance de dégager des excédents de fonctionnement, les élus des Petites Villes partagent l'idée que celles-ci ne pourront assumer seules la charge d'investissement.

Elles plaident pour un accompagnement financier extérieur. Le mécanisme de dotation est largement plébiscité par le panel quelle que soit la taille de la Commune. Pour autant, ce système de financement n'est pas l'unique levier à la disposition des communes.

PRINCIPAUX LEVIERS FINANCIERS DE LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE



a) LES DOTATIONS DE DROIT COMMUN, PREMIER RÉFLEXE POUR LES PROJETS DE RÉNOVATION THERMIQUE

Les dotations de droit commun, à savoir la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), sont les premières sources de financements dans lesquelles puisent les maires pour leurs projets de rénovation thermique comme le montre l'illustration ci-dessus.

Avec respectivement 906 millions d'euros et 577 millions d'euros de crédits de paiement en 2023, la DETR et la DSIL représentent 87,2% des dotations d'investissements allouées aux communes⁷. Elles fournissent des capacités financières face aux difficultés d'autofinancement aggravées par la hausse

des coûts de fonctionnement (point d'indice, facture énergétique). Ces enveloppes sont d'ores et déjà largement utilisées pour financer des thématiques liées au bâti. En 2021, la catégorie « construction, habitat, urbanisme et transport » représentait 42% de l'utilisation de la DETR⁸. Les projets de « rénovation thermique, transition énergétique ou développement des énergies renouvelables » représentaient quant à eux 23% des projets et 16% du montant de la DSIL⁹. Pour autant, 90% des personnes interrogées dans le cadre de l'étude jugent les montants alloués en inadéquation avec le « mur d'investissements » auquel elles font face.

⁷ PAssemblée nationale, Rapport n°292 - Annexe 39 - 16e législature, « Relations avec les collectivités territoriales », octobre 2022

⁸ Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires, Ministère chargé des collectivités territoriales, Ministère de l'intérieur et des outre-mer, « DETR, compte-rendu d'exécution 2021 »

⁹ Ibid.

Bien que leur recours à ces dotations soit largement répandu (62,5% des répondants jugent les dotations de droit commun comme un bon véhicule du financement de la rénovation thermique), certains obstacles se dressent entre ces financements et les communes.

Le système d'appel à projet, pourtant facilité par la création de la plateforme « démarches simplifiées » paraît parfois chronophage pour les communes, en particulier lorsqu'il s'additionne aux autres appels à projets lancés par l'Etat ou les collectivités.

De plus, l'attribution des dotations d'investissement peut parfois pâtir d'un manque de transparence. Les critères nationaux peuvent être accompagnés de critères locaux précisés dans les appels à projets lancés par les préfets ou lors de la répartition départementale des dotations. Ces critères supplémentaires

peuvent porter tant sur les typologies des collectivités territoriales attributaires que sur les thématiques des projets. Cette multiplication des critères a tendance à nuire à la bonne appropriation du fonctionnement de ces dotations par les porteurs de projets. De plus, elle rend plus difficile l'identification des causes de rejet des dossiers DETR DSIL. Les taux de rejet pour ces dotations sont d'ailleurs très variables, allant de 6 à 84% selon les territoires¹⁰. De surcroît, peu d'informations sont transmises à la commission DETR sur le refus des dossiers.

De plus, les délais entre le dépôt d'un dossier de subvention et la réception de la notification peuvent parfois être longs : 10 mois sont nécessaires à la préfecture du Gard¹¹, un an pour la préfecture du Loiret¹². Ces délais de réponse s'articulent parfois mal avec les contraintes du calendrier budgétaire local.

b) LE FONDS VERT, UN NOUVEL OUTIL POUR LA RÉNOVATION THERMIQUE DES BÂTIMENTS

Le fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, ou « Fonds vert » lancé en 2023 représente désormais un nouveau levier d'investissement à mobiliser. Avec ses deux milliards d'euros pour 2023 et deux milliards et demi d'euros annoncés pour 2024, le Fonds vert doit permettre de financer 14 types de projets au premier rang desquels fait partie la rénovation du bâti public. Les projets de rénovation thermique des bâtiments sont d'ailleurs les plus plébiscités par ce fonds puisqu'ils représentent 41% des lauréats annoncés en juin 2023¹³.

Néanmoins, la variété des types de projets financés par le Fonds vert peut parfois nuire à la compréhension de son fonctionnement. Préfet de département pour les projets de rénovation thermique, instruction par les agences de l'eau, ou même les DREAL pour d'autres thématiques,

il n'existe pas d'instruction unique. Toutefois, l'utilisation, comme pour la DETR et la DSIL de la plateforme « démarches simplifiées » doit faciliter le dépôt des projets.

Il est à noter que sur les 2,5 milliards d'euros de Fonds vert annoncés pour 2024, seulement 500 millions d'euros de crédit de paiement sont prévus dans le projet de loi de finances en 2023 et en 2024. Ces montants sont à mettre en regard des 12 milliards d'euros d'investissement annuel dans la transition écologique que devront réaliser les collectivités d'ici 2030 selon l'institut économique pour le climat (I4CE). Avec 28% des émissions de GES de l'ensemble des bâtiments, dont la moitié pour les bâtiments scolaires¹⁴, les collectivités auront besoin d'accompagnement dans la transition écologique et la rénovation de leur foncier.

¹⁰ Sénat, Rapport d'information, « Entre contraintes budgétaires et priorités de l'État : quel rôle des dotations d'investissement pour les collectivités territoriales ? », Juillet 2022

¹¹ Statistiques disponibles sur demarches-simplifiees.fr « Dossier commun de demande de subvention 2023 DETR/DSIL Contrat territorial/Pacte pour les Gardois »

¹² Statistiques disponibles sur demarches-simplifiees.fr « Préfecture du Loiret. Demande de versement de subvention DETR / DSIL approuvée »

¹³ Dossier de presse du gouvernement, « Fonds vert, l'écologie du quotidien », juillet 2023

¹⁴ Secrétariat général à la planification écologique, document de travail « La planification écologique dans les bâtiments », 12 juin 2023

c) AUTRES SOLUTIONS ET CO-FINANCEMENTS

Au-delà de ces deux exemples qui pourraient faire l'objet de financements élargis, des solutions, à la disposition des collectivités existent d'ores et déjà.

L'intracting¹⁵ :

« L'intracting est un mode de financement de la rénovation énergétique interne au maître d'ouvrage public, fonctionnant à la manière d'un cercle vertueux. Il a pour principe de garantir que les économies générées par des actions de performance énergétique soient valorisées en crédits d'investissement et réinvesties dans de nouvelles actions d'efficacité énergétique. Ce dispositif d'épargne dirigée ne repose pas nécessairement sur l'apport de financements externes et constitue de ce fait avant tout un outil budgétaire au service du financement de la rénovation énergétique. »

L'un des enjeux premiers est d'évaluer un montant précis d'économies réalisées grâce à la rénovation du patrimoine. Sur ce point, les élus constatent des différences parfois significatives entre les économies anticipées avant travaux et celles réellement constatées. Ceci est d'autant plus central que sur des rénovations globales les retours sur investissement sont longs. Pour s'en prémunir, certaines collectivités précisent des obligations de résultat dans les contrats passés avec les prestataires.

Plus de 75% des personnes interrogées méconnaissent ce dispositif et son fonctionnement. Le manque d'information et d'ingénierie disponibles au sein des équipes internes (pour engager une comptabilité analytique par exemple) semblent les principales causes au faible nombre de démarches engagées. Pour cette solution, la mutualisation peut être un levier avec un portage de l'EPCI ou du Syndicat, en tant que « tiers regroupeur » (personne morale désignée pour rassembler les demandes).

Les cofinancements Européens :

Comme nous l'avions pointé dans une précédente étude, les fonds européens¹⁶ sont sous-sollicités par les collectivités locales françaises. Ils peuvent pourtant venir en complément d'autres cofinancements avec des enveloppes significatives. Le principal frein identifié dans le recours à ces cofinancements était la formalisation et le suivi des demandes de subventions. La mutualisation d'un chargé de mission, à l'échelle de l'intercommunalité, dédié à la recherche de cofinancements et à l'accompagnement des Petites Villes, avait été identifiée comme un levier dans l'accès à ces enveloppes.

Les Certificats d'économie d'énergie¹⁷

« Ce dispositif est fondé sur le principe du « pollueur payeur » : des entreprises fournisseurs d'énergie, les « obligés », doivent atteindre à chaque période un quota de CEE. Ils récupèrent ces CEE en finançant indirectement des actions d'efficacité énergétique réalisées sur le territoire. Les obligés contribuent financièrement à des programmes destinés à l'accélération de la rénovation énergétique en échange de la délivrance de CEE ». Moins de 20% des répondants y ont eu recours et parmi eux, les trois-quarts ne les recommandent pas. Ce dispositif est jugé complexe par les Petites Villes, puisque le mécanisme nécessite un certain niveau d'ingénierie.

Or, comme nous l'avions vu précédemment, cette strate de communes en est encore insuffisamment dotée. A nouveau, la mutualisation à l'échelle de l'EPCI ou du Syndicat d'Energie apparaît comme un levier. Nathalie Nieson, Maire de Bourg-de-Péage (10 500 habitants, Drôme), indique que ce mode de gestion est mis en place dans le département de la Drôme, via le Syndicat d'énergie. D'après elle, cette organisation en « facilite la gestion notamment pour les plus petites collectivités ».

¹⁵ Publication APVF – AFL, Novembre 2022, LES FONDS STRUCTURELS EUROPÉENS EN APPUI DU FINANCEMENT DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DES PETITES VILLES : <https://www.agence-france-locale.fr/app/uploads/2023/02/rapport-fonds-structurels-apvf-2022-2.pdf>

¹⁶ Publication Inet – AFL, Mars 2023, Comment financer la rénovation énergétique des bâtiments des collectivités territoriales ? , p 40 : <https://www.agence-france-locale.fr/app/uploads/2023/02/etude-afl-financement-de-la-renovation-energetique-des-batiments-version-digitale-light.pdf>

¹⁷ Idem, p 32

« Le Syndicat d'Energie est devenu un guichet unique sur le territoire. C'est un tiers de confiance. »



Nathalie Nieson
Bourg-de-Péage
10 500 habitants
Drôme



A VOTRE ÉCHELLE

A UNE ÉCHELLE PLUS GLOBALE

INTERROGER

LE SYNDICAT D'ÉNERGIE DU TERRITOIRE

Ces structures semblent la première porte d'entrée des Petites Villes. Elles peuvent être un premier interlocuteur pour orienter la commune dans la mise en œuvre de son diagnostic bâtiminaire et dans l'objectif de définir une Stratégie Patrimoniale.

SENSIBILISER/FORMER

L'ENSEMBLE DU PERSONNEL COMMUNAL

Disposer de personnels a minima sensibilisés, voire formés aux questions (quel que soit leur niveau hiérarchique ou leur service d'appartenance) relatives à la Transition Écologique peut permettre d'accélérer les prises de décisions grâce à des parties prenantes au fait de ces sujets voire même force de propositions. Cela peut aussi permettre une meilleure acceptation des mesures prises pour les agents comme les usagers.

PÉRENNISATION ET MASSIFICATION

DU FONDS VERT

Afin de faire face au « mur d'investissements » que leur impose la transition écologique et qu'elles ne peuvent assumer seules, les collectivités territoriales doivent pouvoir compter sur un soutien massif et continu de l'Etat.

Le Fonds Vert a été un succès puisque l'entièreté des crédits de paiement pour 2023 ont été consommés. Néanmoins les investissements annuels des collectivités à réaliser pour répondre aux objectifs climatiques sont évalués à 12 milliards d'euros¹⁸, les élus locaux doivent pouvoir bénéficier de visibilité et de transparence (sur les critères d'attribution notamment) afin de porter ces investissements publics. Le bloc communal représente plus de 60% de l'investissement public.

¹⁸ Publication I4CE, Octobre 2022, Collectivités : les besoins d'investissements et d'ingénierie pour la neutralité carbone

MUTUALISER

Concentrer l'ingénierie dont les communes ne peuvent disposer en interne, à l'échelle de l'EPCI ou d'un syndicat, paraît un bon levier pour répondre aux enjeux de la transition écologique notamment pour la recherche de cofinancements, l'amélioration des rendements des équipements de chauffage ou de climatisation, la maîtrise d'ouvrage, l'ingénierie financière et juridique, la gestion des CEE...

SIMPLIFICATION

DU PAYSAGE NORMATIF

Pour parvenir aux objectifs de la Stratégie Nationale Bas-Carbone, le bloc communal doit être en mesure de multiplier les projets qui s'inscrivent dans cette voie.

Or, la complexité du paysage normatif français est parfois perçue comme un repoussoir et devient ainsi un frein à l'atteinte des buts visés, que ce soit dans l'obtention de co-financements, ou dans la phase de réalisation des projets.



A PROPOS DE L'AFL :

« Incarner une finance responsable pour renforcer le pouvoir d'agir du monde local afin de répondre aux besoins présents et futurs des habitants ».

« En créant la première banque que nous détenons et pilotons à 100%, nous, collectivités locales françaises, avons posé un acte politique fort en faveur de la décentralisation. Notre établissement, l'Agence France Locale, n'est pas un établissement financier comme les autres. Créé par et pour les collectivités, il agit pour le monde local, pour renforcer notre liberté, notre capacité à développer des projets et notre responsabilité d'acteurs publics. Sa culture de la prudence nous préserve des dangers de la complexité et la richesse de sa gouvernance, des dérives liées aux conflits d'intérêt.

L'objectif fondamental : offrir un accès à la ressource au monde local, dans les meilleures conditions et en toute transparence. Les principes de solidarité et d'équité nous guident. Convaincus qu'ensemble on va plus loin, nous avons souhaité un établissement agile, qui s'adresse à toutes les collectivités, aux plus importantes régions comme aux plus petites communes. Nous concevons le profit comme un moyen d'optimiser la dépense publique, non comme une fin. À travers l'AFL, nous soutenons un monde local engagé pour relever les défis sociaux, économiques et environnementaux.

L'AFL renforce notre pouvoir d'agir : mener des projets sur nos territoires, pour aujourd'hui comme pour demain, au service des habitants.

Nous sommes fiers d'avoir une banque qui affiche un développement à notre image, toujours plus responsable et plus durable.

Nous sommes l'Agence France Locale. »



À PROPOS DE L'APVF

L'Association des Petites Villes de France, présidée par Christophe Bouillon, fédère les villes de 2.500 à 25.000 habitants, pour promouvoir leur rôle spécifique dans l'aménagement du territoire.

Ces territoires sont placés au cœur de la transition écologique et en portent bien souvent la charge financière.

Depuis plusieurs années déjà, l'APVF porte des propositions innovantes et ambitieuses pour relever ce défi financier et accélérer la transition écologique locale.

ASSOCIATION DES
PETITES VILLES DE FRANCE

42, boulevard Raspail - 75007 PARIS

Elias Maaouia, Conseiller

01 45 44 99 94

emaaouia@apvf.asso.fr

www.apvf.asso.fr



AGENCE FRANCE LOCALE

112, Rue Garibaldi - 69006 Lyon

Contact collectivité

09 70 81 85 17

adhesion@afl-banque.fr

